

La candidate du "parti féminin" est élue sénateur

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 803

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pr-Sacconex</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ne méprise pas ta situation, c'est là qu'il faut agir, souffrir et vaincre.
Amiel.

A nos abonnés

Nous recommandons aux abonnés qui ne l'ont pas encore expédié, le bulletin vert qu'ils ont trouvé dans notre dernier numéro, avec lequel ils étaient invités à s'acquitter de leur abonnement au journal pour 1953.

Nous leur rappelons que leur prompt envoi — généreux si possible — épargne beaucoup de peine et de souci à l'administratrice.

Nous profitons de ce petit entretien avec nos lecteurs, pour remercier de tout cœur les généreux donateurs qui ont répondu à un direct appel de notre comité. Leur geste est un grand encouragement pour tous ceux qui ont la responsabilité du journal.

Merci à tous.

La rédaction et l'administration du « Mouvement féministe »

Un réquisitoire contre le régime pénitentiaire des détenues en Suisse romande

Dans notre numéro de décembre, nous avons publié le début d'un article sur le travail de diplôme d'une élève de l'École d'études sociales : une enquête sur le régime auquel sont soumises les détenues en Suisse romande, régime qu'elle juge néfaste puisque les condamnées, loin d'être amendées par la détention, semblent au contraire dégradées. En effet, elles récidivent.

Nous avons indiqué, dans ce numéro, des chiffres qui manquaient d'exactitude. Laissons la parole à l'auteur du travail lui-même :

«...Quant aux résultats obtenus par le régime pénitentiaire actuel, les chiffres de la récidive ne sont que trop eloquents ; ils accusent notre époque qui, malgré les possibilités offertes par les progrès de la criminologie, ne sait pas les appliquer.

Voici comment la récidive se présente pour les délinquantes du canton de Vaud :

Pour les années :	1830	18 %
	1922-1939	51 %
	1940-1951	68 %

Elle a presque quadruplé en quelque 120 ans. La moyenne pour les dernières trente années, établie sur la base du livre d'érou de Rolle et du casier judiciaire, se montre sous un aspect fâcheux ; sur 396 anciennes détenues, il y a

267 soit 67 % de récidivistes
129 soit 33 % de primaires...

L'auteur de l'enquête voudrait que les détenues ne soient pas rebutées dès le début, qu'elles puissent choisir la teinte de leur uniforme, qu'un linge aussi grossier ne leur soit pas imposé, qu'elles ne fassent pas uniquement des raccommodages, que des occasions de formation professionnelle diverses leur soient proposées, qu'elles puissent aussi confectionner des vêtements et des objets neufs dont on pourrait trouver l'écoulement, que la promiscuité de la prison ne soit pas une simple école de dégradation.

Sans doute le réquisitoire était-il sévère. Dans le débat qui suivit, plus d'un interlocuteur prit la parole pour défendre l'œuvre et le dévouement des diaconesses, dont les résultats ont été excellents dans plus d'un cas. Me Gilliéron, par exemple, attribue le pourcentage élevé de récidivistes, non pas au système de Rolle, mais à l'habitude des jurys de condamner les accusés à des peines trop brèves et d'accorder trop souvent le sursis, ainsi pas de rééducation possible.

Chacun cependant loua vivement les suggestions de Mlle Abplanalp pour améliorer sans retard les conditions défectueuses actuelles : classification des détenues par groupes psychologiques ; formation professionnelle variée et non pas seulement ménagère ; éducatrices et surveillantes préparées spécialement à leur tâche ; service médico-psychiatrique ambulancier qui irait d'un lieu de détention à un autre ; assistante sociale chargée de suivre les détenues ; travail varié selon les aptitudes des détenues et payé aux pièces, de manière à constituer un pécule qui serait fort utile ensuite ; home d'accueil qui recevrait après la libération, les détenues qui n'ont pas de famille, qui ne savent comment retrouver du travail. Elles seraient ainsi réadaptées peu à peu à la vie en société.

Cependant, comme ce home coûterait cher et qu'on ne pourrait guère l'obtenir tout de suite, il faudrait constituer comme solution transitoire, des chaînes de protection de détenues libérées.

M. Veillard, qui a dirigé le travail de Mlle Abplanalp, croit que toutes ces réformes seraient possibles sans occasionner d'embêles les grands frais qu'entraînerait le rêve de l'enquêteuse : la construction d'une maison centrale romande de détention pour femmes, avec tous les perfectionnements souhaitables. On pourrait parfaitement remédier à bien des défauts, modifier les locaux actuels et les adapter mieux au but visé.

Au cours de cette «soutenance» d'une enquête qui a les proportions d'une thèse universitaire importante, il n'a pu être fait allusion aux considérations formulées dans l'Introduction. Cependant, elles présentent un grand intérêt pour toutes celles qui sont préoccupées du rôle de la femme dans la société.

D'après la statistique des délits, on pourrait penser que la moralité féminine est supérieure à la moralité masculine. Pourtant, ce n'est pas la conclusion à laquelle a été conduite Mlle Abplanalp par son étude approfondie.

Après avoir examiné la liste des délits imputés aux femmes, elle constate que, pour la plupart, ils ne conduisent que rarement au tribunal, quoique commis sur une large échelle. Pour cette raison, et quelques autres, nous n'avons pas une vision véridique de la délinquance féminine.

Grâce à Mlle Abplanalp, un peu de lumière a été projetée sur un problème particulièrement inquiétant.

La candidate du „parti féminin“ est élue sénateur

Récemment, dans nos colonnes, une abonnée nous conseilla de fonder un « parti féminin », au lieu de nous diviser entre les partis politiques masculins existants.

Un parti politique féminin est une chimère nous a-t-on répondu. Il faut croire pourtant que dans certains pays, cette chimère peut vivre et prospérer puisqu'on annonce justement la victoire de la candidate d'un parti féminin : la nomination au Chili d'une sénatrice élue dimanche par 107 505 suffrages sur un total de 364 961 électeurs (le 40 % ayant négligé de se rendre aux urnes !).

La sénatrice, Mme de la Cruz occupera la place laissée libre par M. Ibanez, sénateur, devenu président de la République. Le candidat de gauche n'a obtenu que 68 350 voix et le candidat de droite, 32 941.

Que vous en semble de cette « chimère » ?

M^{me} Anne de Montet Présidente du Comité directeur du „Mouvement Féministe“ 1939-1951

M^{me} de Montet, à l'époque où elle fut nommée présidente de l'Alliance.



Notre premier numéro de l'an nouveau est encore une fois marqué par un deuil. C'est toujours à cette date que nous revenons volontiers sur le souvenir de la fondatrice du journal et voici que cette année, nous déplorons la perte de celle qui fut une collaboratrice des plus actives et des plus sûres d'Emilie Gourd, puisqu'elle était depuis de longues années présidente du comité du « Mouvement Féministe » (1939-1951). Elle avait rélié ces fonctions au moment où elle quittait la Suisse romande, en 1951 et le consentement unanime des membres du comité lui a conféré le titre de présidente d'honneur.

La mort de Mme Anne de Montet, à Ascona, où elle s'était retirée à la mort de son mari, le Dr Charles de Montet, survenue l'an passé, a causé une pénible surprise à Vevey et dans toute la région, où Mme de Montet a œuvré avec tant de dévouement et où elle a laissé tant d'amis. Elle a été un des chefs du mouvement féministe en Suisse.

C'était une Burekhardt, de Bâle, où elle était née en 1877 ; elle avait travaillé le chant à Francfort-sur-le-Main et avait épousé le Dr Charles de Montet, qui a dirigé pendant tant d'années la clinique Mon-Repos, au Mont-Pèlerin ; fixée d'abord à Vevey, puis à Corseaux, Mme de Montet, tout en élevant ses enfants et en montrant toutes les qualités d'une parfaite maîtresse de maison, a pris une part active et efficace au mouvement féministe veveysan et suisse. Elle a été longtemps secrétaire de l'Union des femmes de Vevey, a présidé de 1917 à 1929, le groupe de Vevey du Suffrage féminin, s'est intéressée activement à nombre d'œuvres d'utilité publique. Elle a été, dès sa fondation et jusqu'en 1946, membre du comité des Muriers, près de Grandson, membre aussi du comité de la Société du musée romand (château de la Sarraz).

Sa connaissance de l'allemand, ses nombreuses relations, son entourage ont fait d'elle une agente de liaison aimée et respectée entre le mouvement féministe suisse allemand et le mouvement romand. Elle a été longtemps membre du comité de la grande Alliance de sociétés féminines suisses, qu'elle a présidée de 1929 à 1935 et dont elle a été la vice-présidente jusqu'en 1947, date de sa retraite.

Citons ici les lignes dont Mlle Gourd saluait la nomination à la présidence de l'Alliance de Mme de Montet : « Bâloise de naissance et Vaudoise par son mariage, elle est donc toute qualifiée, par sa connaissance des mentalités comme des langues de nos deux parties de la Suisse pour fonctionner comme présidente nationale, joignant à ces qualités celles d'un esprit clair, d'une conscience scrupuleuse, d'habitudes méthodiques de travail et de convictions féministes profondes... »

Membre de la commission du cinéma de l'Alliance internationale des femmes, elle avait été désignée en 1937 par le Conseil fédéral comme membre de la Commission fédérale du cinéma, seule femme parmi dix-sept membres, pour représenter l'ensemble des femmes suisses. Elle présidait encore l'Association suisse pour le service domestique.

C'était une femme remarquable par les dons de l'esprit, les dons du cœur, par son savoir-faire, sa distinction, à qui les femmes suisses doivent beaucoup. Ses dernières années ont été attristées par la mort tragique de son fils François, tué en avion alors qu'il se rendait au Maroc, en été 1950, et par la mort de son mari, survenue en 1951. Elle avait alors quitté sa maison de Corseaux pour se retirer chez sa fille à Ascona, en renonçant à toutes les activités qui lui avaient été chères pendant de longues années.

Le comité de notre journal ressent douloureusement de tels départs. A des titres divers chacun des membres se sent dépourvu. La rédactrice et l'administratrice perdent le « pilote » qui, à la mort de la fondatrice-directrice avait repris la barre et dirigeait le navire dans les passages délicats et difficiles, les uns ont perdu une collègue qui leur donnait confiance, les autres une amie plus intime, l'un d'eux écrit : « elle a bien mérité... par son admirable activité non seulement dans les comités, mais par son dévouement inlassable à la cause des femmes ». Son jugement et son appui donnaient une impression si sûre qu'on ne peut se représenter qu'elle ait passé et qu'elle ne soit plus au milieu de nous. Que son souvenir reste en exemple.

S.B.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACCONEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE